

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
SAISON 2019-2020

Club :

Nom du correspondant :

MONTANT DE LA PARTICIPATION 180 €

Règlement par chèque à l'ordre de Commission CycloSPORT Ufolep Loiret (*ecaisement janvier 2020*)

A adresser à

Gérard DEZECOT 84, Avenue de la Libération 457000 VILLEMANDEUR

REGLEMENT

Cette participation est versée pour chaque saison avant toute première commande de carte route ou cyclo-cross.

Un chèque de remboursement sera remis lors de la réunion annuelle à raison de :

- 50 euros au club qui est présent à la réunion annuelle de la commission cycloSPORT.
- 100 euros au club qui a organisé une compétition route ou cyclocross au cours de la saison.
(mutualisation possible)
- De la différence entre la provision de 30 euros et les 2 euros par carton
- Du paiement des 1 euro par calendrier commandé

Date:

Signature du responsable de club